

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE- GUYON</b>	<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Nombre de membres</b> En exercice <b>11</b> Présents <b>11</b> Votants <b>11</b>	<b>L'AN DEUX MIL VINGT Le MERCREDI 27 MAI à 19h00</b>
<b>Date de convocation : 20 mai 2020</b>  <b>Date d'affichage : 27 mai 2020</b>	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : <b>M. Michel LOMMIS</b>  Étaient présents : Mme GOUSSON, Mme GUILLEMIN-LANNE, M. JOUIN, M. LASKRI, M. LOMMIS, Mme MICHEL, M. PEREZ, Mme REMION, Mme SADO, M. THIRANT, M. VALTON.
	<b>Secrétaire de séance : Mme GUILLEMIN-LANNE</b>

**Ordre du jour :**

- **Installation des conseillers municipaux**
- **Élection du Maire**
- **Désignation du nombre d'Adjoints**
- **Élection des Adjoints**
- **Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux.**

La séance est ouverte à 19h00 par M. Michel Lommis, Maire, qui, après appel nominal, a installé dans leurs fonctions de conseillers municipaux les onze nouveaux conseillers élus le dimanche 15 mars 2020 :

- M. Nicolas PEREZ
- M. Frédéric VALTON
- Mme Alexandra REMION
- Mme Sylvie GUILLEMIN-LANNE
- M. Jean-Michel THIRANT
- Mme Nadia MICHEL
- Mme Patricia SADO
- M. Dominique JOUIN
- M. Michel LOMMIS
- M. Luc LASKRI
- Mme Adeline GOUSSON.

Il félicite les élus pour leur installation et les Mareillois pour leur participation qui a permis les élections dès le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Puis M. Lommis, le plus âgé des membres du Conseil municipal prend la présidence de l'assemblée.

## **ÉLECTION DU MAIRE**

M. Michel LOMMIS procède à l'appel nominal des membres du Conseil, constate que 11 conseillers sont présents et que le quorum est donc atteint.

Sont nommés assesseurs afin d'assurer le dépouillement des opérations de vote :

Mme Adeline GOUSSON

M. Jean-Michel THIRANT.

Il invite ensuite le Conseil à procéder à l'élection du Maire et rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Il demande qui est candidat.

M. Michel LOMMIS est candidat.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a alors déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages déclarés blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

A obtenu :

M. Michel LOMMIS : 11 voix.

M. Michel LOMMIS ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé Maire et immédiatement installé.

## **CHOIX DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE – Délibération n° 27-05-2020/07**

Au regard de la situation sanitaire que connaît le pays et dans le contexte particulier qui en découle, M. le Maire propose de la création de deux postes d'Adjoint au Maire.

Il informe l'assemblée qu'une nouvelle délibération peut être prise lors d'un prochain Conseil municipal fixant un nombre différent d'adjoints, maximum trois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de la création de 2 postes d'Adjoint au Maire.

## **ÉLECTION DU 1<sup>ER</sup> ADJOINT – Délibération n° 27-05-2020/08**

Il est procédé, sous la présidence du Maire dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire, à l'élection du 1<sup>er</sup> Adjoint.

M. le Maire demande qui est candidat.

Mme Patricia SADOUC est candidate.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a alors déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages déclarés blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

A obtenu :

Mme Patricia SADOE 11 voix.

Mme Patricia SADOE ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamée 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et immédiatement installée.

### **ÉLECTION DU 2<sup>ND</sup> ADJOINT - Délibération n° 27-05-2020/09**

Il est procédé, sous la présidence du Maire dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire, à l'élection du 2<sup>nd</sup> Adjoint.

M. le Maire demande qui est candidat.

M. Luc LASKRI est candidat.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a alors déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages déclarés blancs :	3
Nombre de suffrages exprimés :	8
Majorité absolue :	6

A obtenu :

M. Luc LASKRI : 8 voix.

M. Luc LASKRI ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé 2<sup>nd</sup> Adjoint au Maire et immédiatement installé.

Immédiatement après ces élections, conformément à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, M. le Maire donne lecture de la Charte de l'Élu local suivant l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dont il remet à chaque conseiller municipal une copie.

**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX -  
Délibération n° 27-05-2020/10**

Les délégués aux syndicats intercommunaux mentionnés ci-dessous sont élus à l'unanimité

<b>SYNDICAT</b>	<b>Composition</b>	<b>TITULAIRE(S)</b>	<b>SUPPLEANT(S)</b>
<b>SIAMS</b> Aménagement Mauldre Supérieure	2T	Frédéric Valton	
		Nicolas Perez	
<b>SIARNC</b> Assainissement Région Neauphle le Château	2T / 2S	Dominique Jouin Adeline Gousson	Michel Lommis Luc Laskri
<b>SIEED</b> Evacuation et Elimination des Déchets	1T / 1S	Sylvie Guillemain-Lanne	Dominique Jouin
<b>SIDOMPE</b> Destruction des Ordures Ménagères	1T / 1S	Jean-Michel Thirant	Dominique Jouin
<b>SITERR</b> Transports et Equipements Région Rambouillet	2T / 2S	Nadia Michel Alexandra Remion	Nicolas Perez Patricia Sadoc
<b>SILY</b> Lycée de la Queue lez Yvelines	1T / 1S	Michel Lommis	Alexandra Remion
<b>SIRYAE</b> Région d'Yvelines et d'Adduction d'Eau	1T / 1S	Luc Laskri	Nicolas Perez
<b>SEY</b> Energie des Yvelines	1T / 1S	Jean-Michel Thirant	Frédéric Valton
<b>SIVOS MBT</b> Vocation spéciale (école maternelle Mareil)	2T / 2S	Patricia Sadoc Alexandra Remion	Nadia Michel Sylvie Guillemain-Lanne

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 19 heures 26 minutes.